



CONFÉDÉRATION SUISSE
BUREAU FÉDÉRAL DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
EXPOSÉ D'INVENTION

Publié le 1^{er} juin 1949

Classe 50a

Demande déposée: 10 avril 1947, 18 1/2 h. — Brevet enregistré: 15 janvier 1949.
(Priorité: France, 15 avril 1946.)

BREVET PRINCIPAL

A. J. Fagard & Cie., Paris (France).

Porte-mine.

La présente invention a pour objet un porte-mine, remarquable en ce que le mécanisme d'avance de la mine est relié au corps de l'agrafe de fixation du porte-mine, cette agrafe étant mobile par rapport à la tête du porte-mine et cette tête étant fixe par rapport au corps du porte-mine.

Le dessin annexé, donné uniquement à titre d'exemple, représente une forme d'exécution de l'objet de l'invention.

La fig. 1 est une vue de profil du porte-mine.

La fig. 2 est une vue partielle correspondante de face.

La fig. 3 est une coupe longitudinale partielle, à plus grande échelle, suivant la ligne 3—3 de la fig. 4.

La fig. 4 est une vue en élévation correspondante, avec coupe partielle, suivant la ligne 4—4 de la fig. 3.

La fig. 5 est une coupe transversale, suivant la ligne 5—5 de la fig. 3.

Suivant l'exemple d'exécution représenté, sur le corps 1 du porte-mine est fixé à son extrémité supérieure ou arrière, par vissage en 2 ou autrement, la tête 3 du porte-mine, alors que dans certains porte-mines usuels, cette tête coiffe le corps 1 sur lequel elle est montée coulissante. Dans l'exemple représenté, il est prévu une bague enjoliveuse 4 sur le corps 1 à la suite de son filetage 2.

L'extrémité supérieure ou arrière de la tête 3 est, par exemple, de forme extérieure ogivale; elle est massive et comporte une échancrure longitudinale 5 à faces parallèles qui débouche sur le dessus et, latéralement, d'un côté; elle débouche en outre dans la cavité cylindrique de cette tête 3. De préférence, cette échancrure 5 se prolonge, en 6 (fig. 3) au-delà de la partie massive, dans la partie tubulaire de la tête 3, du côté où cette échancrure débouche latéralement.

Dans cette échancrure 5 peut coulisser, longitudinalement, avec un très faible jeu latéral, un corps métallique méplat 7 avec lequel vient de matière ou sur lequel est rapportée l'agrafe proprement dite 7^a.

Sur sa tranche 8 (fig. 5), située dans le fond de l'échancrure 5, le corps 7 de l'agrafe comporte un trou taraudé 9, dans lequel est vissé un téton fileté 10. Ce téton est venu de matière ou est rapporté sur le fond d'un tube borgne 11, monté coulissant dans la tête 3. Ce tube 11 s'emboîte dans l'extrémité du tube 12 usuel formant réservoir de mines et qui commande par ses déplacements longitudinaux le mécanisme d'avance de la mine. Le tube 11 prend appui sur le tube 12 par un épaulement 13.

Comme on le voit, la liaison entre les tubes 11 et 12 est telle qu'elle ne gêne pas la séparation, par dévissage en 2, d'une part, du corps 1 avec son tube 12 et, d'autre part,

de l'ensemble de la tête avec les dispositifs susdécrits.

De préférence, le corps de l'agrafe comporte sur sa tranche 8 une encoche 14 dans laquelle s'engage le fond de l'encoche 6 de la tête 3 à la fin du déplacement de l'agrafe 7 vers la pointe du porte-mine, c'est-à-dire dans le sens de la flèche *f* (fig. 3) par rapport à la tête 3.

10 Le fonctionnement est le suivant: Le remplissage en mines du tube-réservoir 12 est assuré par dévissage de la tête 3. Après remise en place de cette tête, le tube 11 vient coiffer le tube-réservoir 12. Dès lors, pour
15 faire avancer la mine, tenant le porte-mine d'une main, il suffit à l'aide du pouce d'appuyer, suivant le mouvement bien connu, non plus sur la tête 3, mais sur le corps 7 de l'agrafe 7^a qui fait saillie par rapport à
20 cette tête. Le déplacement vers l'avant de cette agrafe (7, 7^a) par rapport à la tête 3 et, par conséquent, par rapport au corps 1, provoque par le tube 11 le déplacement vers l'avant du tube-réservoir 12, par rapport
25 audit corps 1 et par suite l'avance de la mine comme bien connu.

Dès qu'on abandonne l'agrafe (7, 7^a), sous l'action du dispositif élastique usuel du

mécanisme, le tube-réservoir 12 est repoussé vers l'arrière et par l'épaulement 13, il ramène le tube 11 contre le fond 15 (fig. 4) de la cavité cylindrique de la tête 3 et, par suite, l'agrafe (7, 7^a) en saillie par rapport à cette tête, dans sa position de repos.

REVENDEICATION:

35

Porte-mine caractérisé en ce que le mécanisme d'avance de la mine est relié au corps de l'agrafe de fixation du porte-mine, cette agrafe étant mobile par rapport à la tête du porte-mine et cette tête étant fixe par
40 rapport au corps du porte-mine.

SOUS-REVENDEICATIONS:

1. Porte-mine suivant la revendication, caractérisé en ce que l'agrafe mobile dans la tête du porte-mine est fixée sur un tube mobile dans cette tête et qui s'emboîte en formant butée dans l'extrémité supérieure du tube-réservoir de mines solidaire du mécanisme d'avance des mines.

2. Porte-mine suivant la revendication, 50 caractérisé en ce que la tête est fixée de manière amovible au corps du porte-mine.

A. J. Fagard & Cie.

Mandataire: A. Braun, Bâle.

